

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES
ÉPREUVE À OPTION : ORAL
Guilhem BOULAY, Jean ESTEBANEZ

Coefficient : 3

Durée de préparation : 1 heure ; durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujet donné : carte au 1/25 000^e sur la France complétée d'un ou deux documents d'appoint (photographie, document iconographique, texte, document cartographique) aidant à traiter le sujet indiqué

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : atlas

Le jury a pu entendre cette année 14 candidats, qui ont obtenu des notes entre 2 et 20. La construction des sujets en en effet désormais beaucoup plus discriminante, avec deux évolutions principales, sur lesquelles nous revenons ici.

Tout d'abord, si la carte topographique – désormais uniquement proposée au 1/25000^e – reste le document principal, le jury y a adjoint systématiquement un document annexe, qui devait obligatoirement être commenté. Le jury note avec plaisir que les candidats ont tous respecté cette règle.

Ces documents – dont les références précises sont présentées avec les sujets – comptaient des photographies (carte postale pour l'essentiel) ; des extraits de site internet ; des extraits simplifiés du Recensement Général Agricole ; des extraits des fiches synthétiques communales de l'INSEE (présentant généralement les profils démographique, d'activité économique et de profession et catégories socioprofessionnelles ; des cartes thématiques, enfin.

Le jury n'ayant, en aucun cas, l'intention de piéger les candidats, ces documents doivent toujours être pensés comme des compléments pour comprendre et analyser plus finement un enjeu important présenté par le sujet.

Seconde évolution des épreuves, les documents sont désormais thématiques, avec un sujet orientant leur lecture. On pouvait par exemple composer sur « Le tourisme dans le Briançonnais » ou « La croissance urbaine à Aix-en-Provence et dans ses environs » ou encore « La ville de La Charité ». Si la plupart des candidats ont tenu compte des thèmes proposés, un hors-sujet majeur a été sévèrement pénalisé, alors même que le candidat manifestait des connaissances et une maîtrise de la technique du commentaire. Nous ne saurions donc trop insister sur l'importance de la compréhension du sujet et de la bonne articulation des documents. L'exercice ne consiste certainement pas en une dissertation, tentant une rapide synthèse de la question proposée, ni en une analyse de toute la carte, mais bien en un commentaire de documents, partant de ceux-ci pour éclairer le sujet proposé. Il est donc tout à fait normal, en fonction des sujets proposés, de ne pas traiter d'une partie importante – voire de l'essentiel – de la carte proposée.

Le jury tient à saluer le bon niveau de la préparation des candidats et les exposés véritablement remarquables des meilleurs candidats. La clarté d'exposition, la maîtrise des enjeux et la capacité à répondre à des questions complexes ont impressionné le jury, qui n'a

pas hésité à noter jusqu'à 20. Le jury a également apprécié et valorisé la capacité de certains candidats à présenter des points de leur exposé comme des hypothèses plutôt que comme des affirmations, quand ils n'avaient aucun élément permettant de trancher. Si tous les documents permettaient en effet de mettre en avant certains éléments, il était cependant évident qu'ils ne pouvaient pas rendre intégralement compte de la complexité sociale de territoires présentés. Le jury a donc apprécié les candidats capables d'exploiter justement les documents, en mettant en avant des informations neuves, mais en ne leur faisant pas dire ce qu'ils ne présentaient pas.

Rappelons que dans tout commentaire de documents, ceux-ci doivent être présentés avant que le candidat ne propose une description ordonnée des éléments qu'il est ensuite amené à analyser. Les candidats qui ont croisé les documents entre eux et qui ont pris le temps de développer en détail un exemple précis à partir de ceux-ci ont été valorisés. Le jury a également apprécié la capacité des candidats à replacer leurs observations dans les enjeux plus larges que le sujet présente. Dans le cas de Langogne, la place et la fonction des services publics ou la question de l'économie présenteielle pouvait par exemple être soulevée.

On dira à nouveau que des éléments présents sur la carte mais peu pertinents pour le sujet proposé n'avaient pas à être analysés en tant que tel. Ainsi, toute carte de haute montagne ne nécessite ainsi pas nécessairement une analyse de détail des reliefs.

La seconde partie de l'exposé, consistant en un entretien avec le jury, permet de tester la capacité de réflexions de candidats, de leur faire reformuler des points peu clairs ou d'aller plus loin dans leur réflexion. Là encore, il n'est jamais question de piéger les candidats mais plutôt de leur permettre de mettre en avant toutes leurs capacités d'analyse et d'argumentation. Il est en ce sens important que les candidats ne se laissent pas aller au découragement, même lorsqu'ils se sentent en difficulté. Il est tout à fait possible de demander au jury une reformulation de ces questions ou de proposer des hypothèses plutôt qu'une réponse définitive. Le jury a ainsi valorisé les candidats faisant montre d'une réelle attention aux questions et une capacité à réfléchir à partir des indications proposées.

Les questions concernaient des éléments de connaissances que tous les candidats devraient maîtriser (qu'est-ce qu'une ville ? une commune ? une aire ou un pôle urbain ? un système de villes ? une banlieue ? Qu'est-ce que le rural ou l'agricole ? Le périurbain ? Quel est le lien entre la morphologie et les fonctions urbaines ?...). Il pouvait également s'agir d'éléments de problématique qui n'avaient pas toujours été bien cernés (la métropolisation, l'accessibilité, le profil fonctionnel d'une ville et sa position dans le système urbain ; l'impact des fortes ou faibles densités ; la centralité ; la périphérie...).

Enfin, le jury souligne que le vocabulaire employé par les candidats doit être précis, car il renvoie (ou devrait renvoyer) à des concepts. En particulier, quatre formulations nous semblent devoir être abandonnées ou pour le moins très fortement contextualisées :

- La « vocation » d'un espace : toute organisation territoriale est une construction sociale. Parler de vocation ne fait pas grand sens car aucun lieu n'est dans l'absolu prédéterminé à avoir une fonction précise (ce n'est pas parce qu'il y a de la neige qu'il y a une station de ski ou une plage qu'il y a du tourisme).
- Un territoire n'est pas plus ou moins bien organisé. Un quartier organisé par des grandes percées rectilignes n'est pas mieux organisé qu'un quartier dans lequel aucun plan d'ensemble n'a manifestement été mis en place. Il est organisé selon une autre logique, peut-être à une autre échelle.

- La « tradition » et les « activités traditionnelles » : la tradition est toujours une reconstruction dont les enjeux sont souvent politiques et/ou identitaires. Parler d'activité traditionnelle pose problème car on a alors l'impression qu'elle est fixée dans une position et une organisation qui n'évolue pas. On pourra par exemple préférer un développement en terme de cycle et de circulation économique, qui, évitant ces écueils, ne se limitera pas à la description mais offrira une grille explicative.

- Les « aménités ». Si le terme n'est pas en soi problématique, il n'est certainement pas un facteur explicatif en l'absence des conditions politiques, matérielles et représentationnelles qui en font une aménité (comme c'est le cas pour les « ressources », du reste). Dire que la mer est une aménité ne dit pas pourquoi une station balnéaire se développe ou pour quelles raisons on assiste à une littoralisation de la population. Les aménités relèvent donc au mieux de la description (en restant de plus assez vague) mais ne remplacent pas une réelle analyse des territoires.

Sujets proposés (toujours centré autour de la carte topographique au 1/25000^e)

-Le tourisme dans le Briançonnais (document annexe : capture d'écran du site de l'office de tourisme et du climatisme de Briançon)

-La croissance urbaine à Aix-en-Provence et dans ses environs (document annexe : graphique extrait de *Sud INSEE*, l'essentiel)

-La ville de La Charité-sur-Loire (document annexe : deux tableaux extraits du dossier local de l'INSEE de La Charité-sur-Loire)

-Les usages d'une moyenne montagne : Die-Crest (document annexe : part des résidences secondaires dans les cantons de la Drôme)

-L'urbanisation du sud de l'agglomération bordelaise (document annexe : une carte extraite du SCOT de Bordeaux)

-La ville de Montereau-Fault-Yonne (document annexe : une photographie aérienne du quartier de Surville, 1960)

-L'urbanisation à Lille-Roubaix-Tourcoing (document annexe : la carte « profil des quartiers », extraite du SCOT de Lille)

-Le fait industriel sur la carte de Vénissieux (document annexe : un extrait de la page internet concernant la commune de Vénissieux sur le site de la communauté urbaine de Lyon)

-La ville des Sables-d'Olonne (document annexe : un extrait de la page d'accueil du site de l'Office de tourisme des Sables-d'Olonne)

-L'organisation de la vallée de la Loire sur la carte de Saumur-Bourgueil (document annexe : un extrait du SCOT du saumurois)

-L'agriculture dans le Médoc (document annexe : carte de l'évolution de l'usage des sols)

-Le monde rural dans le pays de Langres (document annexe : un extrait simplifié du RGA 2010 des communes de Langres et Villegusien-le-Lac)

-Un territoire de moyenne montagne : la carte de Langogne (document annexe : un extrait du recensement 2008 du canton de Langogne, 2008)

-La ville de Fécamp (document annexe : une carte postale, non datée, présentant le départ d'un Terre-neuvier du port de Fécamp)